

Le Conseil Municipal de Solignac s'est réuni à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale en date du 13/08/2025, sous la présidence de M. Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Début du conseil : 18h40

Présents :

Mmes, BAYLE, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, GUITARD, MOURNETAS, MM BRUNET, CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD

Absents et excusés :

Caroline BOURGER procuration donnée à Maryvonne COMES
Alain LAFEUILLE donne procuration à Stéphane PECHER
Didier LEYRIS donne procuration à Alexandre PORTHEAULT
Martine FOURGEAUD donne procuration à Nicole DUPIN
Laure GRAPTON absente
Nicole DUPIN a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

1. Validation du procès-verbal du 10 juin 2025

RESSOURCES HUMAINES

2. Modification de la délibération du RIFSEEP (plafonds et groupes de fonction)

AFFAIRES GENERALES

3. PADD : débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration
4. Eclairage public
5. Mise à jour des tarifs de la garderie municipale du matin
6. Questions diverses

1. Validation du procès-verbal du 10 juin 2025

RESSOURCES HUMAINES

2. Modification de la délibération du RIFSEEP (plafonds et groupes de fonction)

Un ajustement de la délibération du 15 avril 2021 est nécessaire pour mettre en conformité les plafonds des indemnités (l'IFSE et CIA) dont bénéficient les agents et pour mettre à jour les groupes de fonctions qui ont été modifiés, suite à une nouvelle répartition des tâches au service administratif.

Délibération 2025DEL0024 à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

3. PADD : débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme. Ce débat ne fait pas nécessairement l'objet d'un vote.

- Présentation par Clément Lamy (service planification – Limoges métropole) et Bernard Thalamy (maire d'Aureil)
- **PADD et PLUi** : La réunion a fait le point sur le travail en cours depuis un an et demi sur le PLUi, en se concentrant sur le PADD.

Le PADD est un document d'orientation qui définit la vision de l'aménagement du territoire pour les années à venir.

Le calendrier de l'élaboration du PLUi s'étend sur quatre à cinq ans et se projette jusqu'en 2040.

La présentation a eu lieu avant le débat officiel au Conseil Communautaire de Limoges Métropole, prévu pour le 25 septembre prochain.

Le PADD, qui n'est pas encore finalisé, servira de feuille de route pour le zonage et le règlement, à l'horizon 2026-2027.

- **Axe d'orientation du PADD :**

Le document s'articule autour de quatre grands axes :

1. **Durabilité et attractivité** : L'objectif est de s'appuyer sur les atouts naturels du territoire, sa qualité de vie et de maintenir son attractivité économique.
2. **Qualité de vie** : L'idée est de conforter le cadre de vie vert et de préserver l'environnement.
3. **Adaptation et anticipation** : Le document intègre des réflexions sur le réchauffement climatique et la gestion des îlots de chaleur. Des idées comme l'obligation de panneaux solaires ou de récupération des eaux pluviales pour les nouvelles constructions ont été évoquées.
4. **Stratégie foncière** : L'objectif est de réduire l'artificialisation des sols et de favoriser le renouvellement urbain. La stratégie vise à renforcer les "centralités" (centres-bourgs) et à limiter la consommation de terres agricoles.

Une charte de gouvernance a été mise en place pour le PLU. Elle stipule que rien ne sera voté au Conseil Communautaire sans l'accord de la Conférence des Maires. Des échanges et ateliers collectifs avec les communes sont prévus pour localiser les projets.

Points soulevés et Discussions

- **Période électorale** : L'idée est de poser le PADD avant les élections locales pour permettre aux nouveaux élus d'ajuster le projet si nécessaire.
- **Agriculture** : Un des participants s'est inquiété du manque d'objectifs majeurs concernant l'agriculture dans le document, notamment la réduction du nombre d'exploitations. Il a été répondu que le PLU permettra de préserver et de sacraliser les terrains agricoles, tout en cherchant à limiter les regroupements de parcelles par des investisseurs.
- **Équipements et infrastructures** : La question de la répartition des investissements en équipements sur le territoire a été soulevée. Un "sentiment d'injustice" a été évoqué par rapport aux habitants des communes périphériques de Limoges. Le débat sur la cartographie du PLU sera important pour assurer un "maillage équilibré" des équipements sur le territoire.
- **Bus** : Les difficultés rencontrées par les usagers de bus à Solignac ont été mentionnées, notamment un enfant qui doit prendre trois bus pour aller à la fac, là où il n'en prenait qu'un auparavant. Il a été précisé que cela s'inscrit dans le cadre de la réorganisation future des axes de bus.

Délibération 2025DEL0025 *non soumise au vote*

4. Eclairage public

- Proposition de modification des horaires : passage de 20h30 à 21h30 pour mieux répondre aux besoins des associations
- Discussion sur la cohérence intercommunale et les impacts énergétiques
- Vote : maintien des horaires actuels (extinction à 20h30)

Délibération 2025DEL026 à égalité des voix

5. Mise à jour des tarifs de la garderie municipale du matin

Le Maire propose les tarifs suivants pour la garderie municipale du matin à compter du 1^{er} novembre 2025 : 1,30 € le matin (avec goûter) au lieu de 1.25 € précédemment.

Délibération 2025DEL027 à l'unanimité

6. Questions diverses

- Chats errants et maltraitance animale : signalements de tirs et empoisonnements, intervention des associations de protection animale
- Fibre optique : déploiement en cours, fermeture du réseau cuivre prévue pour 2029

- Ralentisseurs avenue Saint Eloi: retrait temporaire pour mise en conformité, réinstallation prévue après les travaux du pôle jeunesse.
- Eclairage : demande d'amélioration de l'éclairage dans certains quartiers
- Réflexion sur la rue de l'Abbaye : projet de réfection totale en cours d'étude

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et les informations et questions diverses ayant été traitées, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40

Le Maire,

Alexandre PORTHEAULT

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Eloi is visible. The text "MAIRIE de S. ELOI" is partially legible around the top edge. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

La secrétaire de séance,

Nicole DUPIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke, is written on the page.